

Réunion du Bureau du 28 janvier 2014

18h30/20h45 – Salle du SMPLVG à Lourdes

Compte-rendu

Etaient présents :

Membres du Bureau :

M. Abbadie Jean-Marc, CCVAG
Mme Artigalas Viviane, CCVA
M. Beaucoueste Jean-Claude, CCPL
M. Bruzaud Christian, CCGG
Mme Carrère Maryse, CCVSS, Présidente du SMPLVG
M. Dupont Jean-Marie, CCPT
M. Fourcade Joseph, CC Montaigu
M. Mur Ange, CCPL
M. Sader Paul, CCB

Equipe du syndicat :

M. Bayle Guillaume, technicien SPANC
Mme Bégué Emmanuelle, directrice
Mme Igau Nathalie, Porte des Vallées
Mme Mansanné Emilie, animatrice Natura 2000
Mme Mouret Francine, secrétaire
Mme Nogué Marie-Lys, Porte des Vallées
Mme Raveleau Orange, directrice adjointe
Mme Ringeval Céline, chargée de mission tourisme et communication
Mme Sazatornil Hélène, responsable du service environnement
M. Vergez Sébastien, technicien SPANC

Etaient excusés :

Mme Antchagno Laure, chargée de mission Géoparc
Mme Blin Eliane, chargée de mission Projet Culturel de Territoire
M. Frysou Olivier, chargé de mission PAPI

Ce bureau s'ouvre sous la présidence de Mme Carrère qui remercie les vice-présidents et l'équipe d'avoir répondu présent. Cette assiduité démontre l'intérêt qu'ils portent au bon fonctionnement de ce nouveau syndicat.

1. Présentation de l'équipe du syndicat et des dossiers en cours

Les agents du SMDRA ont présenté tour à tour leurs missions et les dossiers en cours. L'organigramme et une note détaillée ont été distribués aux membres du Bureau pour qu'ils aient connaissance des différents services et dossiers (cf. pièce jointe).

2. Délégations de missions aux vice-présidents

Madame la Présidente souhaite que les vice-présidents suivent des dossiers particuliers par thématiques. Les délégations suivantes ont été adoptées :

- **Voie Verte / SPANC / étude forêt, ressources en bois** : Joseph Fourcade
- **Diagnostic éclairage et RICE** : Jean-Marie Dupont
- **OPAH** : André Pujo (élu référent de l'OPAH au SMPVG)
- **Tourisme** : Paul Sader
- **Géoparc** : Jean-Louis Noguère et Jean-Marc Abbadie

3. Affaires générales

a. Porte des Vallées des Gaves : fonctionnement

Le syndicat doit traiter différentes questions concernant le fonctionnement de la Porte des Vallées :

- occupation du parking et tables de pique-nique. Une partie du parking attenant à la Porte des Vallées a été cédé par le Conseil général (propriétaire de la Porte des Vallées) à la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost. Il est donc proposé que le PLVG rapatrie sur le terrain, dont il a la charge, les tables de pique-nique.
- Le ramassage des déchets (plusieurs poubelles sont disposées sur le parking) et le nettoyage des sanitaires sont assurés à ce jour par les deux agents d'accueil. Des solutions et un chiffrage seront proposés au prochain comité syndical.
- La problématique de la présence de gens du voyage au mois d'août a également été soulevée par M. Fourcade. Chaque année, il est procédé à la fermeture du site par deux bennes pendant 15 jours ; jours pendant lesquels les locaux restent ouverts. Cette situation sera à réétudier avant l'été.

Enfin, Mme Carrère a informé les membres du Bureau de la demande du SIVU du Pibeste d'intégrer les locaux de la porte des vallées qui sont actuellement occupés par le Pays (bureaux à l'étage). Une rencontre aura lieu courant février avec M. Battiston, Président du SIVU, pour préciser leur demande et envisager sous quelles modalités cette installation peut intervenir : occupation des seuls bureaux du 1^{er} étage, loyer, accueil du public, mise à disposition du personnel du PLVG ?

Une fois décidée, cette question permettra d'évoquer les missions de la Porte des Vallées et de ses deux agents.

Il est rappelé enfin que le PLVG n'est pas propriétaire de la Porte des Vallées. Une convention a en effet été signée lors de l'aménagement de la Porte des Vallées entre l'Etat qui était propriétaire des terrains (aménagement RN21) et le SIVOM d'Argelès-Gazost. Aujourd'hui, c'est le CG qui est propriétaire. Il s'agit d'une convention de concession de travaux et de services publics constitutive de droit réel qui court jusqu'en 2030.

b. Evolution du site Internet et du logo du syndicat mixte

Après discussion avec la Présidente, il est proposé d'adapter le site Internet actuel du SMDRA pour le PLVG. Ce sera le site institutionnel, administratif qui coexistera à côté du site touristique Pyrénéissime.

Une rencontre est prévue avec Otidea, l'agence qui a réalisé le site Internet, pour évoquer ces évolutions et leur demander une proposition tarifaire (adaptation du site, récupération du contenu du site actuel du Pays...).

Il leur sera également demandé une évolution des adresses mails, un changement d'hébergeur pour le site Pyrénéissime.

Enfin, il est également proposé de conserver le logo et la Charte graphique du SMDRA pour le nouveau syndicat avec une adaptation.

Ces propositions sont acceptées par le Bureau qui souhaite ne pas recréer de nouveaux outils ou de nouvelles chartes graphiques pour éviter des dépenses trop importantes.

c. Assurances du syndicat : modification suite au comité syndical du 8 janvier

Lors du dernier comité syndical, il avait été décidé de souscrire tous les contrats d'assurance du PLVG auprès de la SMACL qui assurait le SMDRA et le SMPVG.

Cependant, l'un des contrats du SMHVG n'ayant pas été résilié (Generali), la garantie dommages aux biens de la porte des Vallées sera maintenue chez cet assureur. Toutes les autres garanties seront couvertes par les contrats de la SMACL.

Une rencontre avec Mme Perus de Generali est prévue le 30 janvier pour finaliser cela.

Ensuite, les contrats SMACL pourront être signés.

d. Information sur l'adhésion du syndicat à l'Observatoire de l'eau

Cet observatoire gère l'information sur l'eau dans le bassin de l'Adour, la valorise et la met à disposition des acteurs du territoire. A l'occasion de la révision des statuts de l'observatoire, le SMDRA avait été sollicité pour intégrer l'observatoire et pour devenir suppléant du SM du Gave de Pau au conseil d'administration.

Le PLVG sera appelé à délibérer pour adhérer à cet Observatoire et y désigner un délégué.

4. Personnel

Les questions suivantes étant relativement complexes et nécessitant un temps de réflexion, il a été proposé qu'un petit groupe d'élus se réunisse courant février pour décider de ces différents points. Certains nécessitent en effet de saisir le comité technique paritaire du CDG avant le 17 février (CTP du 4 mars).

Trois membres du Bureau se sont portés volontaires pour traiter ces questions : Mme Carrère, M. Beaucoueste et M. Fourcade.

a. Harmonisation du temps de travail des agents

Deux situations coexistent au 1^{er} janvier 2014 :

- le SMDRA et le SMHVG étaient à 35h sans RTT avec récupération des heures supplémentaires effectuées.
- Le SMPVG était à 39h avec 23 jours de RTT.

Après consultation de tous les agents, un compromis a été trouvé sur un temps de travail à 37.5h accompagné de 15 jours de RTT.

Sur ces 15 jours de RTT, il pourrait être envisagé d'en poser obligatoirement pour certains ponts (mai notamment) ou pour la période entre Noël et Jour de l'an mais cela reste à concilier avec les exigences d'accueil de la Porte des Vallées.

Ce changement de temps de travail pourra être accompagné de la création d'un compte épargne temps pour pouvoir épargner les jours de congés non pris. En effet, certains agents cumulent les congés. Il est donc nécessaire au moment où l'on ajoute les RTT, de prévoir un système d'épargne de ces jours de congés. Ce CET ne donnera pas lieu à rémunération des jours épargnés.

Pour le bon fonctionnement du service et l'équité entre les agents, il est souhaitable d'harmoniser le temps de travail des agents rapidement.

Cela nécessite une saisine du CTP le 4 mars (dossier à transmettre pour le 17 février). Après avis du CTP, le comité pourra délibérer pour mettre en place cette nouvelle organisation à compter du 1^{er} avril.

Les membres du bureau sont favorables à cette harmonisation.

b. Harmonisation de la participation de la collectivité à la complémentaire santé et à la prévoyance des agents

Les trois syndicats bénéficiaient de situations différentes :

- le SMHVG ne prévoyait aucune participation
- le SMPVG : le contrat prévoyance des agents était payé en totalité par la collectivité pour les deux agents.
- Le SMDRA : mise en place depuis la réforme (à compter de janvier 2013) de la participation à la complémentaire santé et à la prévoyance selon la formule de labellisation.

Une première proposition a été présentée :

- pour la santé : il est proposé de généraliser la formule labellisation pour la participation à la complémentaire santé. Il s'agira de délibérer pour fixer les principes et les montants de participation. En amont, la saisine du CTP du 4 mars est obligatoire.

Pour information, montants proposés (en lien avec ce qui avait été déterminé par le SMDRA) :

Agent titulaire = 15€ brut / mois (13.80€ net)
Agent non titulaire = 17€ brut / mois (13.91€ net)
Modulation par enfant pour les titulaires = 5.00€ brut /mois (4.60€ net)
Modulation par enfant pour les non titulaires = 5.50€ brut / mois (4.50€ net).

A noter : une différenciation avait été proposée entre titulaires et non titulaires car le montant brut n'est pas soumis aux mêmes charges pour ces deux catégories. Afin que le montant net dont bénéficie l'agent soit identique pour tous, cette différence avait été adoptée par le SMDRA.

- pour la prévoyance : le choix d'harmonisation est plus difficile car deux situations existent aujourd'hui entre une collectivité qui paye la totalité de cette cotisation à ses agents et une autre qui avait seulement mis en place une participation forfaitaire incitative.

Pour information, système du SMDRA : formule labellisation (libre choix du contrat pour l'agent) et détermination d'un montant forfaitaire incitatif qui couvre en moyenne 50% de la cotisation mensuelle (sur les cotisations de base des agents).

Agent titulaire = 5.5€ brut / mois ((5.06€ net)
Agent non titulaire = 6.2€ brut / mois (5.07€ net)

Pour cette question, les élus chargés des questions de personnel seront appelés à faire des propositions au Comité Syndical qui devra se prononcer avant de saisir le CTP.

c. Question des niveaux de rémunération des agents

Dans le cadre de la fusion, les niveaux de rémunération des agents se révèlent légèrement différents ce qui pourrait générer une situation d'iniquité. En effet, à catégorie égale et niveau de responsabilités et compétences identiques, il y a parfois des écarts importants.

Des simulations ont été préparées en partant des niveaux de salaires les plus bas pour une harmonisation à la hausse (soit par une évolution d'indice de référence pour les non titulaires ou une évolution du régime indemnitaire). Les répercussions sur la masse salariale globale ont également été chiffrées pour l'année 2014.

Il est proposé que les trois élus référents se réunissent pour décider de ces différentes questions liées au personnel courant février.

5. Budget

a. Compte administratif des trois syndicats fusionnés : résultats

Les résultats des budgets 2013 des trois syndicats fusionnés ont été présentés. Le résultat total cumulé est un excédent de 1 612.18€.

Voir dernière page.

b. Calendrier prévisionnel pour l'adoption du budget 2014

Il est proposé que les orientations budgétaires soient préparées au mois de février avec l'appui du groupe de trois élus référents (Mme. Carrère, M. JC Beaucoueste et M. J. Fourcade).

Le Bureau se réunira le mardi 25 février à 18h30 (à Lourdes) pour une présentation de ces orientations et les propositions pour les questions de personnel.

Le comité Syndical se réunira le mardi 11 mars à 18h30 à Argelès-Gazost (salle Jean Bourdette) pour le Débat d'Orientation Budgétaire. Le Conseil d'Exploitation du SPANC se réunira le même jour à 17h30 (pour rappel les membres sont : Madame NOGUEZ, Messieurs DE LA CONCEPTION, FOURCADE, SADER et THEIL).

Le vote du budget se tiendra après les élections municipales.

SMPVG

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	412 923,61	397 304,62
	Investissement	43 634,83	64 527,75
Reports de l'exercice n-1	Report en fonctionnement	-	59 165,00
	Report en investissement	8 159,00	-
	TOTAL (réalisations + reports)	464 717,44	520 997,37
Restes à réaliser	Fonctionnement	-	-
	Investissement	61 000,00	-
	Total	61 000,00	-
Résultat cumulé	Fonctionnement	412 923,61	456 469,62
	Investissement	112 793,83	64 527,75
	TOTAL CUMULE	525 717,44	520 997,37
Résultat cumulé	Déficit	-	4 720,07

SMHVG

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	89 458,16	110 993,50
	Investissement	63 502,04	45 438,71
Reports de l'exercice n-1	Report en fonctionnement	-	13 018,00
	Report en investissement	14 830,00	-
	TOTAL (réalisations + reports)	167 790,20	169 450,21
Restes à réaliser	Fonctionnement	-	-
	Investissement	-	-
	Total	-	-
Résultat cumulé	Fonctionnement	89 458,16	124 011,50
	Investissement	78 332,04	45 438,71
	TOTAL CUMULE	167 790,20	169 450,21
Résultat cumulé	Excédent	1 660,01	

SMDRA

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	346 858,52	311 059,20
	Investissement	74 100,68	74 874,81
Reports de l'exercice n-1	Report en fonctionnement	-	38 053,38
	Report en investissement	-	75 341,57
	TOTAL (réalisations + reports)	420 959,20	499 328,96
Restes à réaliser	Fonctionnement	-	-
	Investissement	73 697,52	-
	Total	73 697,52	-
Résultat cumulé	Fonctionnement	346 858,52	349 112,58
	Investissement	147 798,20	150 216,38
	TOTAL CUMULE	494 656,72	499 328,96
Résultat cumulé	Excédent	4 672,24	

SPANC

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	68 156,08	61 075,67
	Investissement	1 324,47	1 250,00
Reports de l'exercice n-1	Report en fonctionnement	-	7 280,61
	Report en investissement	-	12 873,85
	TOTAL (réalisations + reports)	69 480,55	82 480,13
Restes à réaliser	Fonctionnement	-	-
	Investissement	-	-
	Total	-	-
Résultat cumulé	Fonctionnement	68 156,08	68 356,28
	Investissement	1 324,47	14 123,85
	TOTAL CUMULE	69 480,55	82 480,13
Résultat cumulé	Excédent	12 999,58	